

FICHE TECHNIQUE

Relocalisation de services à Loches – Transfert emplois SIP de Loches vers Chinon et modification du plan d'installation du SIP de Chinon

Dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République, visant à rapprocher les administrations de nos concitoyens, le Gouvernement a engagé depuis plus d'un an une démarche de relocalisation de services publics installés à Paris et dans les grands centres urbains au profit de villes moyennes, péri-urbaines ou rurales, pour aider à redynamiser les territoires et répondre aux aspirations des agents à travailler en dehors des grandes métropoles où la vie est chère et les transports longs et fatigants.

À la suite d'un appel à candidatures, plus de 400 collectivités, présentes dans 84 départements, ont exprimé le souhait d'accueillir un service de la DGFIP. Une première [liste](#) de 50 communes a été établie le 29 janvier 2020 à l'issue d'un processus de sélection. 16 autres communes ont été retenues le 16 décembre 2020, dont Loches qui accueillera un CGR.

Le projet d'installation du CGR sur Loches fera l'objet d'une présentation en CTL le moment venu.

La présente fiche ne porte que sur la conséquence sur les SIP de Loches et Chinon.

1. Volet ressources humaines

Le CGR de Loches comprendra 38 agents et deux cadres qui ont vocation à s'installer le 1^{er} septembre 2022.

L'implantation du nouveau service se fera au premier étage de la Maison de l'État et nécessitera une restructuration de ce niveau selon des modalités en cours d'étude.

Le maintien du SIP de Loches étant inscrit dans l'élaboration du projet de Nouveau réseau de la DDFIP d'Indre-et-Loire, l'installation des deux services (SIP et CGR) nécessite un ajustement de l'effectif du SIP en transférant au SIP de Chinon la gestion des communes de la Communauté de Communes de Touraine Est Vallées au 1^{er} janvier 2022 et de 7 emplois (2B et 5C) qui seront offerts au mouvement local du 1^{er} septembre 2021. A l'égal des engagements pris dans le cadre de la mise en place du Nouveau Réseau, aucun agent actuellement affecté au SIP de Loches ne sera obligé de quitter la résidence de Loches dans le cadre de ces transferts d'emplois.

Les emplois du SIP de Chinon après transfert seront de 1 A+, 2 A, 13 B, 24 C. Ceux de Loches seront de 1 A+, 2 A, 8 B, 14 C.

2. Volet Immobilier

Le transfert de ces sept emplois conduit à modifier partiellement le projet d'implantation immobilière du SIP de Chinon pour permettre l'installation de ces sept emplois supplémentaires. La modification porte au premier étage du CDFIP sur l'espace du secteur 2 agrandi par la destruction d'un espace de rangement et l'installation de 16 postes de travail, le reste étant sans changement.

L'effectif du SIP de Chinon après transfert sera installé au 1^{er} étage, à l'exception de 3 agents qui seront au rez-de-chaussée, à l'accueil.

ANNEXE :

Plan d'installation du SIP de Chinon présenté au CTL du 23 octobre 2020 et plan modifié.